

PAR COURRIEL

Le 22 avril 2022

Madame Chantal Soucy
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
1900, Montée de la Réserve
Notre-Dame-de-la-Merci (Québec) J0T 2A0
Chantal.dg@mun-ndm.ca
info@mun-ndm.ca

N/Réf. : 681022 00 000

**Objet : Consultation sur le renouvellement d'une autorisation
d'aménager et d'entretenir un sentier récréatif à des fins de
sentier pédestre (sentier national) — MRC de Matawinie**

Madame,

La Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) procède actuellement à l'étude du renouvellement de l'autorisation pour le sentier national.

Le requérant désire renouveler l'autorisation qu'il détient à des fins d'aménagement d'un sentier pédestre, en l'occurrence, la portion du sentier national situé dans la MRC de Matawinie. Le sentier traverse les municipalités de Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Côme, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Zénon, ainsi que les TNO Baie-de-la-Bouteille et Saint-Guillaume-Nord.

Le requérant souhaite, par la même occasion, apporter des corrections au positionnement de certaines sections et procéder à l'ajout de tronçons servants de voies de raccordement à des attraits locaux ou encore à faciliter l'entretien du réseau.

Les ajouts demandés sont à implanter ou déjà existants et n'ont jamais fait l'objet d'une autorisation. Il y a 3 tronçons projetés à implanter pour une longueur totale de 7,6 km et une largeur prévue de 1,5 m. Il y a 9 tronçons existants, totalisant eux aussi 7,6 km. Il est possible de différencier ces

tronçons à partir du champ « Ajouts » de la table d'attributs des fichiers de formes joints. Dans l'ensemble, le sentier a une longueur de 229,5 km dont 31,8 km sont en majorité situés sur des terres à tenure privée ou dans l'emprise de chemins multiusages. Par conséquent, seul 197,7 km font l'objet de la présente consultation.

Il est à noter que le demandeur aura, advenant l'émission du droit, la responsabilité de se conformer aux lois et règlements en vigueur.

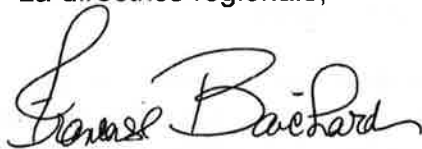
Avant de compléter cette analyse, la Direction régionale du MERN souhaiterait obtenir les commentaires et connaître les préoccupations de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci eu égard aux activités qui relèvent de ses responsabilités.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants : carte de localisation et fichiers de formes.

Nous apprécierions recevoir votre avis d'ici le **23 mai 2022**. Pour toute question relative à cette consultation, nous vous invitons à communiquer avec M. Michaël Brie Deblois, à notre direction régionale au 819 523-9560 poste 700800 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : Michael.briedeblois@mern.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Bouchard', written in a cursive style.

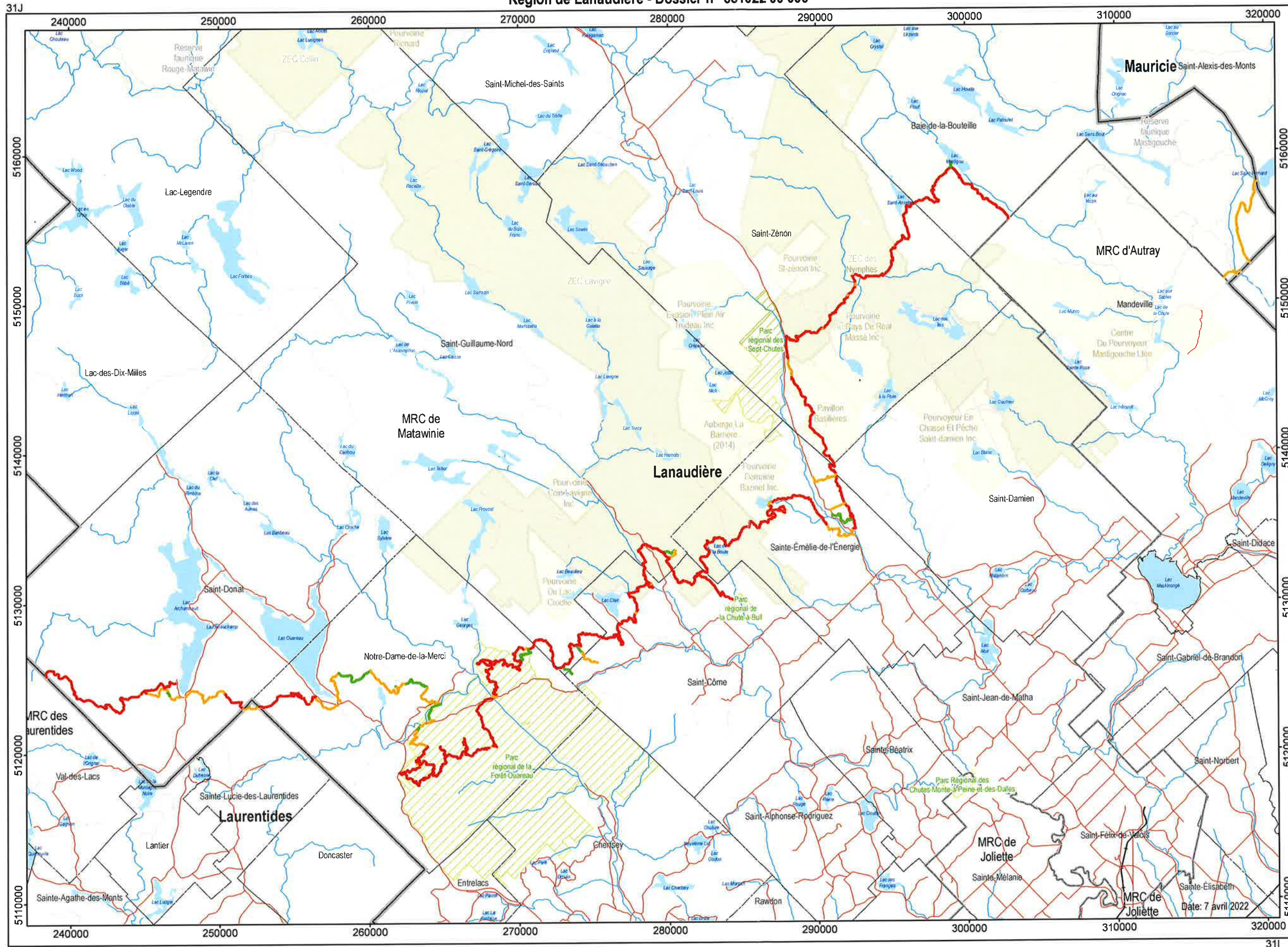
Françoise Bouchard

p. j. Carte de localisation et fichiers de formes

c. c. M. Michaël Brie Deblois, conseiller au développement régional, MERN

Renouvellement d'une autorisation pour aménager et entretenir un sentier autre que VHR (Fins de sentier de randonnée pédestre)

Région de Lanaudière - Dossier n° 681022 00 000



- Dossier n° 681022 00 000**
- Autorisation d'utilisation Art 46.2 (DR 04-14)
 - Autorisation d'utilisation, Ajouts demandés
 - Sans autorisation d'utilisation
- Limite administrative**
- Limite Régionale
 - Limite de MRC
 - Limite municipale
- Voie de communication**
- Route
 - Chemin
 - Réseau ferroviaire
- Territoires fauniques structurés**
- Pourvoirie avec droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zone d'exploitation contrôlée
- Équipement récréatif surfacique**
- Parc régional
- Domanialité**
- Publique
 - Privée
 - Mixte
 - Indéterminée; Non illustrée



Projection cartographique
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08



1/250 000

Sources	Organisme	Année
Données régionale	MERN-MFFP	2022
Référence cartographique (BDTA 250K)	MERN	2001

Réalisation
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Direction régionale de la Mauricie et de Lanaudière
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
 © Gouvernement du Québec, 2^{em} trimestre 2022

Date: 7 avril 2022